



COMMUNE DE PANISSIERES **PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 25 novembre 2013 à 20 h30, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Jean Michel MERLE, 1^{er} Adjoint, en l'absence Monsieur Serge MAYOUD, Maire
Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 21/11/2013.

Présents : M. Jean Michel MERLE, Mme Régine TERRAILLON, M. Georges FLACHARD, Mme Anne DUCREUX, M. Christian MOLLARD, M. Claude COLOMB, Mme Monique GUILLAUMOND, Mme Carole DI-QUINZIO, M. Maxime BERNE, M. Robert ROCHE, M. J.Marc BEFORT, M. Eric GONZALEZ, M. Jacques EGASSE, M. Grégory DUSSUD, Mme Jacqueline VERINE,

Absents excusés : M. Serge MAYOUD, M. André BOUTEILLE, M. Fabrice PARMENTIER LESAGE, M. Pierre Olivier CHAMBEYRON, M. Bernard BONNASSIEUX, M. Laurent MIOCHE, Mme Colette DUCHENE, Mlle Estelle JACQUEMOT,

Secrétaire de Séance : Mme Anne DUCREUX

MO/ 07-2013

Le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

1 – Tarifs 2014

Le conseil Municipal fixe les tarifs pour l'année 2014 suivant tableau ci-joint.

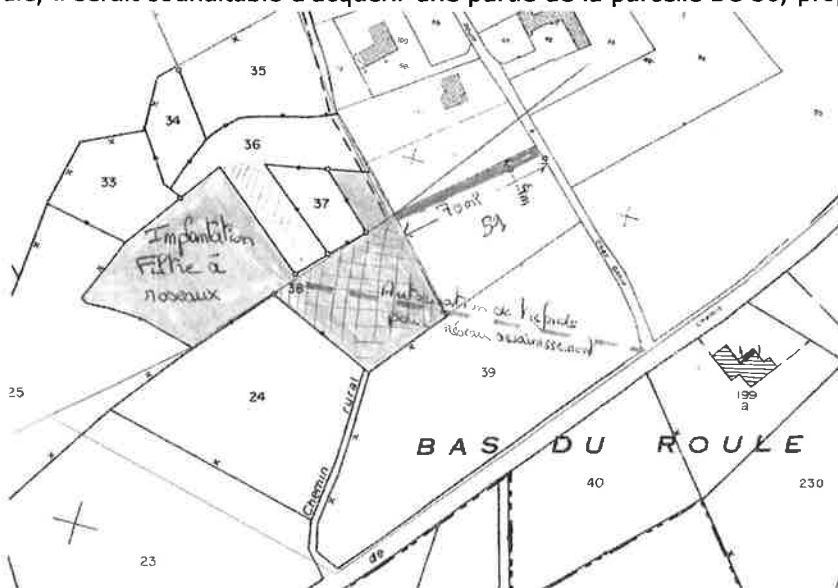
2 - Assainissement du Roule : Acquisitions de terrains et modification de la délibération du 6/09

Par délibération du 6 septembre 2013, il avait été décidé d'acquérir des terrains appartenant aux consœurs Ducreux pour une surface de 7 465 m² au prix de 0.50 €/m².

Ces propriétaires ne souhaitent plus vendre la totalité de la parcelle BC 38 mais environ 3 800 m², partie prévue initialement pour l'implantation filtres roseaux (voir plan ci-joint).

Le propriétaire de la parcelle BC 37 ne souhaite pas vendre ce terrain sur lequel est implanté un verger.

Afin de résoudre le problème de surface et d'accès pour les futurs travaux d'assainissement du Roule, il serait souhaitable d'acquérir une partie de la parcelle BC 36, propriété de M. Alain Pilon



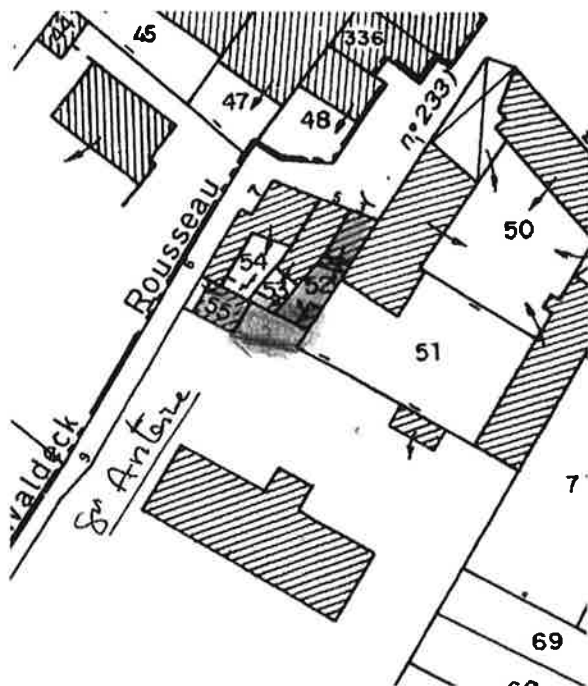
Le prix d'acquisition du terrain est fixé à 0.50 €/m2

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes d'acquisition de ces terrains. Le frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

3- Vente parcelle de terrain Rue Waldeck Rousseau – AO 377 issue de la parcelle AO 332

Une demande a été faite pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 21 m2 rue Waldeck Rousseau

Cette parcelle contiguë à la propriété de M. Frédéric Meilland serait prise sur la parcelle AO 332 appartenant à HLM Cité Nouvelle (bail emphytéotique avec la Commune)



Le prix de 5 € le m2 est proposé au CM – Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. Meilland.

L'accord des copropriétaires devra être demandé.

4 – Instruction des Autorisations d'urbanisme : Dénonciation de la convention entre Commune de Panissières et la DDT et signature de la convention entre la Commune de Panissières et la CC des Collines du Matin

Par délibération du 22 avril 1988, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention entre la Commune de Panissières et l'Etat pour mise à disposition des services de l'équipement (devenu DDT), pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Dans le cadre du projet d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à l'échelon intercommunal, le Conseil Municipal approuve la dénonciation ladite convention.

Par délibération du 26 septembre 2013, la CC des Collines du Matin a confié l'instruction des autorisations d'urbanisme à la CC de Feurs en Forez. Pour entériner ce projet les Communes de la CC des Collines du Matin doivent signer une convention

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve la Convention entre la Commune de Panissières et la CC des Collines du Matin. Il autorise le Maire à signer la dite convention.

5- Renouveaulement de l'adhésion au service de fournitures de données cadastrales et cartographie mis en place par le SIEL

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre, le SIEL intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre

informatisé, notamment l'exploitation des fichiers cadastraux (MAJIC). Une délibération d'adhésion avait été prise janvier 2008

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des adhésions à l'exploitation des Données cadastrales (140 €/an) et du renouvellement de l'exploitation du Plan cadastral (140 €/an)

6 - Mise à jour et modifications des régies communales et des régisseurs

Une vérification des régies a été effectuée par le comptable du trésor.

Il y aurait lieu de mettre à jour la nomination des régisseurs et la modification du fonctionnement de certaines régies (certaines régies encore en Francs, cautionnement trop faibles par rapports aux encaisses...etc)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à apporter les modifications nécessaires au bon fonctionnement des régies.

7 - Renouvellement de la convention entre la Commune de Panissières et le CDG 42 pour l'établissement complet des dossiers de retraites

En mars 2008, une convention avec le CDG 42 avait été signée pour l'établissement complet des dossiers de retraites avec participation financière des communes. Jusque là le partenariat entre le CDG et la Caisse des dépôts assurait ce service sans contrepartie financière des collectivités

Nos services ne sont pas assez structurés pour assurer l'étude et l'établissement de ces dossiers. La Collectivité participe aux frais d'interventions du CDG 42 selon un tarif établi par type de dossiers, conformément à la délibération du conseil d'administration du CDG42 du 23/10/2013.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de cette convention.

8 - Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor de la Commune

Chaque année le montant des indemnités du comptable public est calculé en fonction des dépenses des 3 derniers exercices précédents (2010 – 2011 -2012)

L'indemnité prévue pour 2013 s'élève à 624.64€. Le CM donne son accord pour fixer le taux de l'indemnité à 100%

9- Subvention exceptionnelle pour l'achat d'instruments de musique pour la Batterie Fanfare

En mars 2012, la batterie fanfare avait présenté une demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'instruments de musique.

Un accord de principe pour une subvention de 1800 € avait été accordé, mais la décision devait être entérinée au vu d'un dossier complet.

Après présentation de ce dossier, le CM accorde une subvention de 1800 € à l'association Batterie Fanfare pour un montant de dépenses estimé à 5 780 €.

10- Charte partenariale (Ecole de Musique de Panissières/Commune de Panissières/Conseil général) pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire

Lors de l'assemblée départementale du 28 juin 2010, des chartes partenariales signées entre les établissements d'enseignement artistiques, les collectivités et le Conseil Général. Ces chartes pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire arrivent à échéance et doivent être renouvelée pour 3 ans.

Le CM pour donne son accord pour le renouvellement de la charte entre l'Ecole de Musique de Panissières, la Commune de Panissières et le Conseil Général de la Loire

11- Taxes et produits irrécouvrables

Le CM accepte la mise en non valeur de produits irrécouvrables, pour un montant de 12.90 €.

Il présente un dossier du syndicat des eaux portant sur une demande de dégrèvement suite à un dépassement anormal de consommation d'eau. Il donne son accord pour le dégrèvement de la part assainissement.

12- Déchets ménagers et assimilés - Rapport annuel 2012

Après en avoir pris connaissance, la CM approuve le rapport annuel 2012 des déchets ménagers et assimilés. Ce dossier est consultable en mairie.

13 - DM assainissement, budget principal

Le CM autorise le Maire à prendre les décisions modificatives nécessaires à l'équilibre du budget 2013.

14 – Rapport des Commissions

14-1 : Commission Culture et patrimoine – Afin de poursuivre l'évolution du cyber centre, des réflexions sont à l'étude concernant la mise en place de nouvelles prestations de service, différentes de celles existantes (formations, accompagnement modifiés...)

Un courrier de demande d'enlèvement immédiat, d'une caravane stationnée sur un parking, est adressé au propriétaire.

Des bénévoles sont intéressés pour une remise en état du mobilier de la Chapelle St Loup.

CR de l'avancement du chemin du patrimoine et des journées du patrimoine au musée, avec notamment l'exposition des cravates du comédien stéphanois J.P Laurent (Don au musée).

14-6 : Commission sport – CR de l'AG de la Joyeuse boule – remerciements pour les travaux de clôture et portillons.

CR à propos de la randonnée Chukids (association œuvrant pour le bien être des enfants hospitalisés) et de leur étape à la Ferme Seigne.

14-2 : Commission social - écoles — CR de l'AG de l'AJCM et déroulement des 10 ans à St Barthelemy Lestra. CR de l'AG du CLSH – Le Contrat de la directrice est renouvelé. Les effectifs des écoles publique et privée se maintiennent. Distribution des colis CCAS le 13/12. Participation de 2€ par enfant des écoles pour le spectacle de Noël. Concert Philar et chorales le 15/12 à l'église.

14-3 : Commission relations – Bâtiments – Les travaux de chauffage à l'église sont terminés. La réception de travaux se déroulera le 17/12.

Les travaux de réfection de la toiture de la salle d'animation reprendront après le mauvais temps. Présentation du bilan SAGE (Edition et conseils du SIEL sur les consommations électriques dans les bâtiments communaux)

14-4 : Commission environnement – Les négociations pour le renouvellement du contrat d'affermage sont toujours en cours.

14-5 : Commission voirie – Les travaux de la route de Montchal sont terminés. La passerelle sera installée la semaine prochaine.

Le projet d'étude d'installation d'éoliennes sur la commune suit sont cours. Il en est à l'étape des contacts avec les propriétaires. Tous doivent être d'accord pour passer à l'étape suivante.

15 – Questions diverses

15-1 : Le repas de la CC des Collines du Matin se déroulera à Essertines le 6/12.

15-2 : Des contacts sont en cours avec divers organismes de logement (Bâtir et Loger) ou de réhabilitation de locaux (EPORA) pour le devenir du site de la maison de retraite, rue Denis Boulanger.

15-3 : Mrs Mollard et Merle font un bref compte rendu sur les différents ateliers du Congrès des Maires à Paris (rythmes scolaires, finances publiques...)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00

Prochaine réunion de Conseil Municipal, sauf impératif, le 13/01/2014 à 20H30 en Mairie



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'M' followed by a horizontal line extending to the right.